

Portiragnes, le 11 mai 2015

*Selon adresse courrielle
communiquée*

Madame, Monsieur,

**Objet : CONVOCATION A UNE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE
L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE LES TAMARIS ET LES PORTES DU SOLEIL**

Nous avons l'avantage de vous convoquer à une assemblée générale extraordinaire le jeudi 4 juin 2015 à 9h30 qui se tiendra, comme les précédentes, dans la salle polyvalente de Portiragnes, boulevard Frédéric Mistral.

Cette convocation exceptionnelle concerne la pérennisation de votre bien. Comment ? En autorisant, au nom commun des membres de l'ASL, la conclusion d'un contrat négocié entre notre ASL et la société TGA, propriétaire des espaces ludiques, visant à la mise en place dès 2016 de la rénovation en profondeur de ces lieux de détente (piscines, bar, plaine de jeux...) et la mise en place d'une organisation nouvelle.

Vous avez été très nombreux à réagir dès la réception du règlement d'accès aux espaces ludiques distribué en février par TGA. Vous nous avez interpellés pour signifier votre inquiétude quant à l'avenir de nos magnifiques domaines en général, et en particulier, celui de nos bien tristes piscines, si délaissées depuis des années..

Conscient de ses responsabilités, votre Conseil Syndical a rencontré, à de nombreuses reprises, les administrateurs de TGA afin d'infléchir, autant que faire se peut, le règlement initial.

Cette négociation pilotée par notre défunt président a permis d'obtenir la suspension dudit règlement pour l'année 2015 aux conditions suivantes :

- L'assemblée générale du 4 juin 2015 se prononce à la majorité absolue de 396 voix pour la ratification d'une convention entre l'ASL et TGA.
- Ce contrat prévoit le lancement immédiat des procédures requises à l'amélioration des espaces ludiques avec une fin des travaux prévues avant la saison 2016.
- Le prix de vos accès aux espaces ludiques sera inclus dans les charges annuelles récoltées par l'ASL.
- Il n'y aurait aucune limitation d'accès pour les propriétaires et leurs familles en ordre de paiement dans la comptabilité de l'ASL

Vous trouverez les détails du projet de convention dans la note d'informations annexée à la présente convocation. Les administrateurs de T.G.A. fournissent également une documentation et vous présenteront le projet lors de l'A.G. extraordinaire.

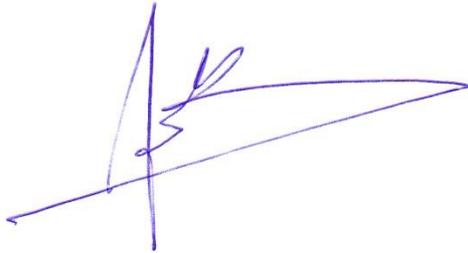
En cas de rejet de la proposition de bail de TGA, ses administrateurs appliqueront leur

règlement 2015 et les investissements de modernisation tant espérés seront, une fois de plus, postposés aux calendes grecques.

Nous espérons que vous prendrez vos responsabilités en soutenant la proposition, au nom de l'intérêt collectif de pérennisation de nos domaines, mais aussi de l'intérêt individuel de la sauvegarde de votre patrimoine.

Chacun comprendra l'importance toute spéciale d'être présent ou de se faire représenter.

Au nom de votre Conseil Syndical,



J.F. Duchenne
Président

ATTENTION : les personnes qui n'assistent pas à l'A.G. et qui négligent de se faire représenter recevront le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale par courrier recommandé avec accusé de réception. Ceci est une obligation légale.

Il leur sera imputé 20,00 € pour couvrir les frais induits par leur absence.